

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

États-Unis : Washington renforce son dispositif tarifaire et prépare déjà la suite

Paris, le 31 juillet 2026 – Les États-Unis ont remplacé leurs droits de douane temporaires par de nouveaux droits de 10 % à 12,5 % visant 60 pays, qui représentent 99 % de leurs importations de biens. Cette évolution illustre la volonté de Washington de maintenir sa stratégie tarifaire tout en préparant d'éventuelles nouvelles mesures.

Chiffres clés :

- **60** pays concernés par les nouveaux droits section 301 de 10 % à 12,5 %.
- **99 %** des importations américaines de biens couvertes par les pays visés.
- **50 %** de droits annoncés sur 20 milliards de dollars d'importations canadiennes, avec une entrée en vigueur prévue le 19 août 2026.

La fin d'un régime temporaire, pas de la pression tarifaire

La fin des droits de douane temporaires de la section 122¹ ne marque pas un recul de la politique commerciale américaine. Le 24 juillet, ces droits sont arrivés à expiration, mais ils ont été remplacés par de nouveaux droits de **10 % à 12,5%** fondés sur la section 301², appliqués à **60 pays** représentant **99 %** des importations américaines de biens. Cette transition illustre la volonté de Washington de maintenir un niveau élevé de protection tarifaire malgré les obstacles juridiques rencontrés ces derniers mois.

L'effet immédiat sur le niveau moyen des droits de douane devrait rester limité : le nouveau dispositif ne s'ajoute pas mécaniquement aux droits existants et ne modifie pas significativement le taux global appliqué aux importations américaines. En revanche, il montre la capacité de l'administration américaine à adapter ses instruments pour poursuivre sa stratégie commerciale.

¹ Mécanisme temporaire permettant aux États-Unis d'imposer des droits de douane d'urgence pour une durée limitée.

² outil du droit commercial américain autorisant des mesures tarifaires contre des pratiques commerciales jugées déloyales ou discriminatoires.



Une base juridique plus solide

La section 301 a déjà été utilisée par les États-Unis pour imposer des droits de douane, notamment sur la Chine lors de la première administration Trump. Contrairement au régime IEEPA, fragilisé par l'absence d'autorisation explicite d'imposer des tarifs, elle offre à la Maison-Blanche un fondement juridique mieux établi.

Cette solidité n'exclut toutefois pas de nouveaux recours. Pour justifier ces droits, Washington avance l'argument d'un manque d'interdiction ou de contrôle effectif des importations issues du travail forcé dans les pays visés. Les entreprises importatrices pourraient contester cette justification, en particulier parce qu'elle est appliquée à un ensemble très large de partenaires commerciaux.

"Cette décision ne marque pas une simple reconduction technique des droits existants. Elle montre surtout la volonté de Washington de transformer un régime contesté en un socle tarifaire plus durable. Pour les entreprises, le message est clair : le risque tarifaire américain reste élevé, même lorsqu'un dispositif arrive à expiration", explique Marcos Carias, économiste Amérique du Nord chez Coface.

D'autres droits pourraient suivre

Les nouveaux droits de 10 % à 12,5 % rétablissent un **socle tarifaire commun** sur une grande partie des importations américaines, mais ils ne reconstituent pas l'ensemble du régime précédent. Celui-ci comportait aussi des surtaxes additionnelles, ciblées sur certains pays ou produits. C'est cette seconde couche que Washington pourrait chercher à reconstruire dans les prochains mois.

Une autre enquête fondée sur la section 301 est déjà en cours, cette fois autour des surcapacités structurelles dans **16 économies**, dont la Chine, l'Union européenne, le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, le Vietnam, le Mexique et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est. Le calendrier et le niveau des droits qui pourraient en découler restent inconnus, mais cette procédure pourrait permettre à Washington de cibler plus spécifiquement certaines économies.

D'autres **enquêtes sectorielles** sont également ouvertes, notamment sur l'aéronautique, les drones, les équipements médicaux, la robotique, les machines



industrielles, les éoliennes, les minéraux critiques ou encore le polysilicium. Là encore, rien ne permet à ce stade d'anticiper précisément les mesures qui pourraient être prises, mais ces enquêtes confirment que la politique tarifaire américaine reste en construction.

Le Canada, illustration d'une pression commerciale accrue

La pression exercée sur le Canada illustre cette dynamique. Les États-Unis ont annoncé de nouveaux droits de **50 %** sur **20 milliards de dollars** d'importations canadiennes, soit **5,2 %** des exportations canadiennes vers les États-Unis, avec une entrée en vigueur prévue le 19 août 2026.

Cette mesure semble d'abord conçue comme un levier de négociation dans le cadre des discussions commerciales nord-américaines. Son impact macroéconomique resterait limité si elle entraînait en vigueur, mais elle confirme l'utilisation croissante des droits de douane comme instrument de pression économique et diplomatique.

SERVICE DE PRESSE COFACE

Adrien Billet : +33 6 59 46 59 15
adrien.billet@coface.com

HAVAS

Alice Bastard : +33 6 72 95 83 26
Lucie Bolelli : +33 6 42 18 30 82
coface@havas.com

COFACE: FOR TRADE

Acteur de référence de la gestion du risque de crédit commercial au niveau mondial depuis 80 ans, Coface aide les entreprises à développer leurs activités et à naviguer dans un environnement incertain et volatil. Quels que soient leur taille, leur localisation ou leur secteur d'activité, Coface accompagne 100 000 clients sur près de 200 marchés à travers une gamme complète de solutions : assurance-crédit, services d'information, recouvrement de créances, assurance Single Risk, caution, affacturage. Chaque jour, Coface capitalise sur son expertise unique et les technologies de pointe pour faciliter les échanges commerciaux, sur les marchés domestiques comme à l'export. En 2025 Coface comptait ~5511 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 1,84 €Mds.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur coface.com

COFACE SA. est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010667147 / Mnémonique : COFA

COFACE SA certifie ses communications depuis le 25/07/2022.
Vous pouvez vérifier leur authenticité sur wiztrust.com

